

# L'Ontario-français

## La société d'hier : des lecteurs la définissent

Paul-François Sylvestre

Number 35, Summer 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43094ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

### ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Sylvestre, P.-F. (1985). L'Ontario-français : la société d'hier : des lecteurs la définissent. *Liaison*, (35), 39–40.



# L'Ontario-français

## La société d'hier: des lecteurs la définissent

par Paul-François Sylvestre

Lors du sixième congrès de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario (ACFEO), le 10 avril 1923, Mgr Ovide Charlebois déclarait que « l'Association a montré tant de sagesse dans le passé que l'on peut sans crainte approuver d'avance les mesures qu'elle prendra dans l'avenir ». Nous étions alors dans une société peu mobile où l'identité collective était chose évidente, construite de toute pièce autour d'une lutte acharnée contre le Règlement XVII. C'est ce que font remarquer un jeune, Félix Saint-Denis, et un adulte, Jean Mongenais. Pour le premier, originaire de Hawkesbury, les crises scolaires ont souvent servi de catalyseur permettant à la communauté franco-ontarienne de s'unir, de montrer un front solidaire. Pour le second, qui est directeur du journal *Le Rempart* de Windsor, la société d'autrefois était structurée différemment, plus stable, plus encline à favoriser une identité canadienne-française.

On se ralliait sous une seule bannière, celle de l'ACFEO, sentinelle par excellence en matière d'éducation. Au

moment du cinquantenaire de cette dernière, le député fédéral de Nickel Belt se dit heureux du grand rôle joué par l'Association en Ontario. Le 11 avril 1960, à la Chambre des communes, Osias Godin ajoute qu'il est certain que « cette Association remplira un rôle toujours croissant chez nous, dans les années à venir ». Il importe de garder le dépôt, comme le dit la devise de l'ACFEO, et les Canadiens français d'Ontario veillent jalousement sur leurs instruments de survivance: écoles et journaux.

Voilà les mots clés: Canadiens français et survivance. Avant les années 1970 on ne se pose pas la question « Suis-je Franco-Ontarien? Suis-je Franco-Ontarienne? » On vit à l'heure de la culture canadienne-française, telle que véhiculée par le Québec. Raymond Lalonde, travailleur culturel de Sudbury, se souvient de ses jours au collège de Cornwall, des Jeunesses musicales et des Classels entendus dans l'arène. « La culture, dit-il, c'est ce qui se passait chez-nous, à la maison. On chantait beaucoup. On écoutait la radio et les chansons canadiennes-françaises du Québec. »



**Jean-Pierre Beaulne, juge, Ottawa:**  
« Jamais je n'aurais cru, qu'un jour, nous aurions des procès en français... » (Photo: Jules Villemaire)



## À votre service

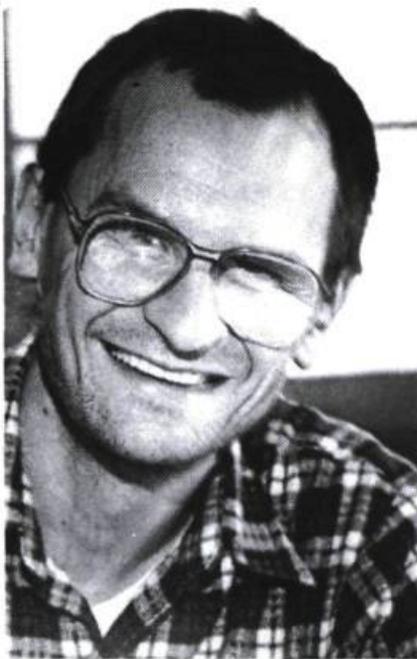
Le ministère des Services sociaux et communautaires vient en aide aux adultes et aux enfants qui ont des besoins particuliers, grâce à des programmes de :

- maintien du revenu et services d'aide à la famille;
- services aux personnes âgées;
- services à l'enfance;
- services aux personnes souffrant de déficience mentale;
- services aux personnes handicapées.

Pour tout renseignement, prière de communiquer avec le coordonnateur des services en français, bureau M1-50, édifice Macdonald, Queen's Park M7A 1E9. Numéro de téléphone : (416) 965-9794.

**Ontario**  
Ministère des  
Services sociaux  
et communautaires





**Raymond Lalonde, animateur culturel, Sudbury:** « La culture, c'est ce qui se passait chez-nous, à la maison. »  
(Photo: Jules Villemaire)

Il y avait aussi des sphères d'activités dites françaises, et d'autres dites anglaises. En droit, par exemple, un étudiant se dirigeait vers Osgoode Hall, à Toronto. En embrassant la carrière juridique, une personne acceptait dès lors de travailler en anglais. Le juge Jean-Pierre Beaulne est prompt à faire remarquer que nous avons parcouru un chemin extraordinaire. « Jamais je n'aurais cru, qu'un jour, nous aurions des procès en français, des cours de droit en français, et même une Association de juristes d'expression française. » Mais tout cela a pris du temps.

Il aura fallu les années 1970 pour opérer un changement d'attitude, de comportement et de mentalité. Déjà, à la fin

de la décennie précédente, des signes avant-coureurs se manifestent. L'Expo 67 a donné beaucoup de fierté. L'élection de Trudeau a donné beaucoup d'espoir. L'éveil étudiantin a donné lieu à beaucoup de participation. Pour Raymond Lalonde, le déclin surgit en 1971, avec la pièce d'André Paiement: *Moé, j'viens du Nord, 'stie*. « C'est notre langue, avoue-t-il fièrement; on se reconnaît dans le show. » Et il rend aussitôt hommage à des gars comme Pierre Bélanger, Marcel Aymar, Robert Paquette, Pierre Germain et, bien entendu, André Paiement.

Hier encore, on ne savait même pas qu'on était Franco-Ontarien. Voilà qu'aujourd'hui des jeunes sont élevés dans une culture franco-ontarienne!



**Association française des  
Conseils scolaires de l'Ontario**  
50, rue Vaughan, Ottawa (Ontario) K1M 1X1 Tél.: 745-3105

À l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'ACFO, l'Association française des Conseils scolaires de l'Ontario renouvelle sa solidarité avec l'Association mère des Franco-Ontariens.

## SI VOUS TRAVAILLEZ EN ONTARIO, LES CHANGEMENTS DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL VOUS AFFECTENT.

Les modifications à la Loi sur les accidents du travail apportent quelques changements à la manière dont la Commission fonctionne. Ces changements sont conçus pour améliorer le service offert aux employeurs et aux employés.

1. Les employeurs doivent maintenant payer aux travailleurs le salaire pour la journée ou le quart de travail où la lésion s'est produite et pour laquelle la perte de temps est indemnisable.
2. Les domestiques, tels que les ménagères, les bonnes et les bonnes d'enfants, sont maintenant protégées aux termes de la loi. Les gens qui emploient des domestiques pendant plus de 24 heures par semaine doivent à présent s'inscrire à la Commission.

Pour les accidents ayant lieu à partir du 1er avril:

3. Le plafond des gains assurables a été relevé à 31 500 \$.
4. Les prestations des travailleurs sont basées sur 90% de leurs gains nets.

Il y aura d'autres changements le 1er juillet 1985:

5. Un tribunal d'appel indépendant sera formé.
6. Un nouveau conseil d'administration sera nommé, avec des représentants des travailleurs, des employeurs et du public en général.
7. Un service de conseillers indépendants des travailleurs et des employeurs sera établi.

Pour les personnes qui reçoivent actuellement des prestations de la Commission des accidents du travail:

8. La Loi contient des changements pour vous aussi. Écrivez-nous pour de plus amples renseignements.

Si vous désirez des précisions sur ces changements et les autres révisions de la loi, envoyez-nous le coupon ci-dessous, contactez votre bureau local de la CAT ou téléphonez, sans frais au 1-800-268-7100.

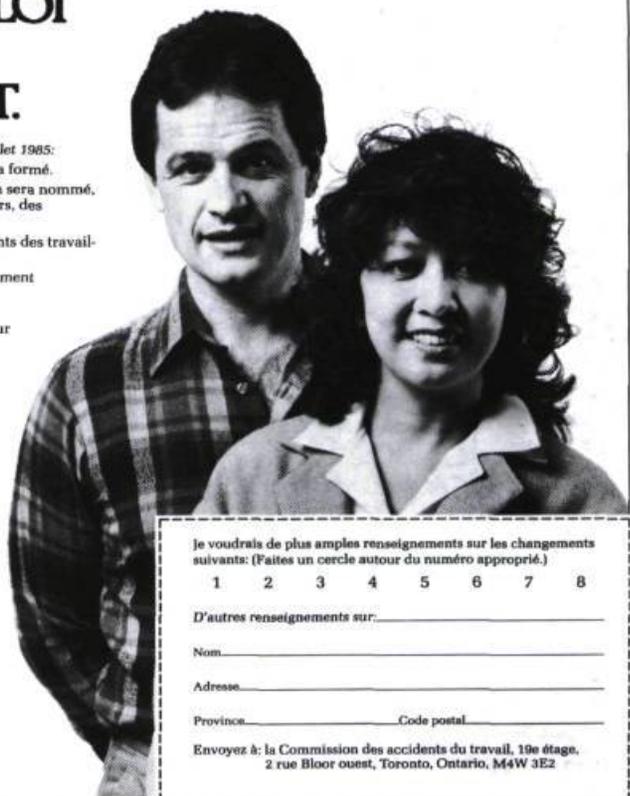
**Nous travaillons avec vous pour vous faire travailler.**



**Workers'  
Compensation  
Board**

**Commission  
des accidents  
du travail**

Il est illégal en vertu de code des droits de la personne de discriminer contre un travailleur qui a reçu des indemnités aux termes de la Loi sur les accidents du travail.



Je voudrais de plus amples renseignements sur les changements suivants: (Faites un cercle autour du numéro approprié.)

1 2 3 4 5 6 7 8

D'autres renseignements sur: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Province: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Envoyez à: la Commission des accidents du travail, 10<sup>e</sup> étage,  
2 rue Bloor ouest, Toronto, Ontario, M4W 3E2